



Retenue sur salaire, délai de carence

Par **momo2007**, le **17/12/2013 à 14:23**

Bonjour,

J'ai eu un arrêt de travail de 15 jours, du 25/11 au 08/12 et j'ai un délai de carence de 3 jours. Je travaille les lundi, mardi et vendredi sur 25h75 hebdomadaire sur la base de 111h58 mensuelles. Je gagne 1156 euros net. Pouvez vous me dire le montant de la retenue sur salaire correspondant aux 3 jours de carences ?

En vous remerciant car je ne trouve pas de réponses sur internet.

Par **moisse**, le **17/12/2013 à 18:25**

Bonjour,

Vu d'ici approximativement 170 euros sur le mois de novembre.

Par **momo2007**, le **17/12/2013 à 18:58**

Bonsoir

Merci pour votre réponse. Du coup, vous avez compté 25,75h de carence pour 3 jours ? Mon arrêt partait du lundi mais je ne travaille pas le mercredi ni le jeudi. Le comptable a donc pris en compte le lundi, mardi et vendredi ? Soit 1 semaine de travail ...c ça ?

Merci

Par **moisse**, le 17/12/2013 à 19:28

Non je n'ai compté que 2 jours.

Votre salaire net est approximativement de 10 euro/h.

J'ai donc compté 17 h soit 170 euro.

J'aurai pu faire un effort tant sur le décompte exact du temps (2 jours à 8,75) et du salaire net.

Par **Lag0**, le 17/12/2013 à 20:25

Bonjour,

Le délai de carence se compte en jours calendaires. Il peut donc englober des jours non travaillés habituellement. Et seules les heures réelles d'absence, donc celles qui auraient été travaillées pendant les 3 jours, peuvent donner lieu à retenue sur salaire. Ainsi, un salarié qui travaille 7 heures par jours du lundi au vendredi et qui commence un arrêt maladie le samedi ne se verra retenir que 7 heures de salaire pour les 3 jours de carence.

Par **momo2007**, le 17/12/2013 à 20:35

Ok, mon arrêt commence un lundi. Je travaille 10h le lundi, 7h45 le mardi, pas le mercredi.

J'ai donc 17h45 de carence or sur mon bulletin de salaire, ils me retiennent 25h75 soit mon temps de travail sur une semaine.

Par **Lag0**, le 18/12/2013 à 07:01

Il y a donc une erreur...